



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté du N° 2022-02/MNC du 4 février 2022 portant nomination des membres de l'Instance Régionale pour la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants de La Réunion

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 612-4, L. 612-6 et R. 612-1 ;

Vu l'arrêté du 30 novembre 2021 relatif à la liste des organisations représentatives des travailleurs indépendants et à la répartition des sièges au sein du conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants,

AR R E T E

Article 1^{er}

Sont nommés membres de l'Instance Régionale pour la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants de La Réunion :

1° En tant que Représentants des travailleurs indépendants:

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P):

Titulaires :

M. MOURGAMA Camille

M. LAI-THIONG-HUNG Alexandre

Siège vacant

Siège vacant

Siège vacant

Siège vacant

Suppléants :

Siège vacant

Siège vacant

Siège vacant

Siège vacant
Siège vacant
Siège vacant

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME):

Titulaires :

M. TARDIF Stéphane
Siège vacant
Siège vacant
Siège vacant
Siège vacant

Suppléants

Siège vacant
Siège vacant
Siège vacant
Siège vacant
Siège vacant

Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE):

Titulaires :

Mme PICARD Urielle
Mme MAILLOT Dominique
Mme BRES Emilie

Suppléants :

Mme BAMBA Katleen
Mme BOYER Marie Eliane
Mme DEURVEILHER Nina

Sur désignation de la Chambre Nationale Des Professions Libérales:

Titulaires :

M. BARET Olivier

Suppléant :

Siège vacant

2° En tant que Représentants des travailleurs indépendants retraités:

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P):

Titulaires :

M. PADAVATAN Roland

Siège vacant

Siège vacant

Suppléants :

Siège vacant

Siège vacant

Siège vacant

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME):

Titulaires :

M. BEAUDEMOULIN Jean-Claude

Siège vacant

Suppléants :

Siège vacant

Siège vacant

Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE):

Titulaire :

Mme HENAFF GIORDANO Jeanne

Suppléant :

Siège vacant

Sur désignation de la Chambre Nationale Des Professions Libérales:

Titulaire :

Mme ANILHA Fernande

Suppléant :

Siège vacant

Article 2

Le présent arrêté prend effet à compter du 5 février 2022.

Article 3

La cheffe d'antenne de Saint-Denis de La Réunion de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion.

Fait à Saint Denis, le 4 février 2022

Le ministre des solidarités et de la
santé,
Pour le ministre et par délégation,

La cheffe d'antenne,



Valérie SCELO